
États financiers de
Association touristique régionale
de la Montérégie Inc.

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association touristique régionale de la Montérégie Inc. (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 20 mai 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A140282

Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Produits			
Apports			
Gouvernement du Québec – ministère du Tourisme			
Fonctionnement		628 827	628 827
Développement de l'industrie touristique (EPRT)	8	41 600	123 116
Développement de l'industrie touristique (EPRTNT)	8	309 553	458 700
Plan Montagne	8	243 625	18 308
Gouvernement du Canada			
Développement économique Canada		259 601	399
Autres		5 213	5 101
Autres subventions		394 502	343 687
Contributions du milieu			
Promotion		499 929	553 084
Adhésion des membres		168 213	148 283
Autres			
Taxe sur l'hébergement – ministère du Tourisme		6 583 561	6 429 726
Divers		101 035	99 080
		9 235 659	8 808 311
Charges			
Salaires et avantages sociaux		2 320 615	2 082 501
Gestion et administration		902 307	978 374
Publicité, promotion et commercialisation		4 247 266	3 942 981
Services aux membres		304 898	420 507
Développement et connaissance stratégique		834 179	652 599
Accueil et information touristique		71 097	51 139
Développement de l'industrie touristique (EPRT)		71 199	156 383
Développement de l'industrie touristique (EPRTNT)		485 782	739 260
Amortissement des immobilisations corporelles		81 053	20 853
		9 318 396	9 044 597
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(82 737)	(236 286)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association touristique régionale de la Montérégie Inc.**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025			2024	
	Grevé d'affectations	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 325 032	771 629	57 756	4 154 417	4 390 703
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 400 032)	1 901 751	415 544	(82 737)	(236 286)
Solde à la fin	925 000	2 673 380	473 300	4 071 680	4 154 417

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association touristique régionale de la Montérégie Inc.**État de la situation financière**

au 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		2 243 388	3 181 328
Débiteurs	3	2 030 202	1 744 043
Frais payés d'avance		113 301	81 868
		4 386 891	5 007 239
Immobilisations corporelles	4	473 300	57 756
Placements	5	1 372 461	1 326 970
		6 232 652	6 391 965
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	669 891	550 864
Produits reportés		403 493	467 271
Apports reportés	8	600 088	1 219 413
Tranche à court terme de la dette à long terme	9	50 000	—
		1 723 472	2 237 548
Dette à long terme	9	437 500	—
		2 160 972	2 237 548
Engagement	13		
Actif net			
Grevé d'affectations	10	925 000	3 325 032
Non grevé d'affectations		2 673 380	771 629
Investi en immobilisations		473 300	57 756
		4 071 680	4 154 417
		6 232 652	6 391 965

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Association touristique régionale de la Montérégie Inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(82 737)	(236 286)
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	81 053	20 853
	(1 684)	(215 433)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(881 668)	494 912
	(883 352)	279 479
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(496 597)	—
Variation nette des placements	(45 491)	(41 595)
	(542 088)	(41 595)
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	500 000	—
Remboursement de la dette à long terme	(12 500)	—
	487 500	—
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(937 940)	237 884
Encaisse au début	3 181 328	2 943 444
Encaisse à la fin	2 243 388	3 181 328

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'Organisme

Association touristique régionale de la Montérégie Inc. (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour mission de faire la promotion et le développement touristique de la région de la Montérégie. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers de l'Organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produit au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus où lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son engagement est raisonnablement assuré.

Promotion

Les produits de promotion sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Taxe sur l'hébergement

Les produits de la taxe sur hébergement – ministère du Tourisme sont comptabilisés lorsque l'Organisme reçoit une confirmation écrite du ministère du Tourisme selon laquelle le service est fourni, le montant est déterminé ou déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Adhésion des membres

Les produits d'adhésion des membres sont comptabilisés linéairement sur la durée de l'adhésion lorsque les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré. Les montants facturés ou reçus, selon les conditions des ententes signées avec les clients qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés au bilan.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles le coût de celle-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

2. Méthodes comptables (suite)*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme a établi un régime à cotisations déterminées qui est destiné aux employés. La charge de retraite inscrite aux résultats correspond aux cotisations que l'Organisme est tenu de verser en échange des services fournis par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour mauvaises créances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients (déduction faite d'une provision pour mauvaises créances de 1 881 \$ (4 387 \$ en 2024))	23 396	22 781
Taxe sur l'hébergement à recevoir – ministère du Tourisme	1 626 242	1 472 403
Subventions	165 498	102 166
Taxes à la consommation	136 512	80 284
Entente judiciaire	42 366	60 366
Intérêts courus à recevoir	27 160	—
Autres éléments	9 028	6 043
	2 030 202	1 744 043

Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2025

4. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 355 584	1 016 598	338 986	52 576
Équipement informatique	266 487	250 830	15 657	—
Mobilier et équipement de bureau	298 635	179 978	118 657	5 180
	1 920 706	1 447 406	473 300	57 756

5. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 2,65 %, échéant en février 2027	525 160	514 601
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 4,65 %, échéant en août 2027	847 301	812 369
	1 372 461	1 326 970

6. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire autorisé de 200 000 \$ porte intérêt au taux préférentiel de 4,45 % plus 2,50 % et est renouvelable automatiquement en juin 2026. Au 31 décembre 2025, la marge de crédit n'était pas utilisée.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	445 723	368 842
Salaires et vacances à payer	224 168	182 022
	669 891	550 864

Association touristique régionale de la Montérégie Inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2025

8. Apports reportés

					2025	2024
	EPRT 16-20	EPRT 20-22	EPRTNT	Plan Montagne	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	152 201	36 231	618 662	412 319	1 219 413	1 201 640
Montant encaissé	—	—	—	—	—	580 415
Intérêts	—	4 772	11 530	5 648	21 950	37 482
Montant constaté aux résultats	(61 600)	20 000	(309 553)	(243 625)	(594 778)	(600 124)
Montant retourné au MTO	—	—	(46 497)	—	(46 497)	—
Solde disponible pour les entreprises	90 601	61 003	274 142	174 342	600 088	1 219 413

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges du prochain exercice.

9. Dette à long terme

	2025	2024
	\$	\$
Emprunt à terme d'un montant de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de 4,45 % majoré de 0,8 %, remboursable par versements mensuels en capital de 4 167 \$, garanti par des hypothèques sur le mobilier et l'équipement de bureau, l'inventaire, les améliorations locatives et les comptes à recevoir de 500 000 \$, échéant en septembre 2035	487 500	—
	487 500	—
Tranche à court terme	50 000	—
	437 500	—

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices et les suivants sont :

	\$
2026	50 000
2027	50 000
2028	50 000
2029	50 000
2030 et suivants	287 500

10. Actif net grevé d'affectations et utilisation d'affectations

Au cours de l'exercice, l'Organisme n'a utilisé aucun montant (382 748 \$ en 2024) pour les dépenses relatives aux EPRT et au développement numérique des entreprises touristiques. Le conseil d'administration a résolu de renverser les fonds affectés et d'en créer un nouveau pour le Programme de relance et de transformation numérique touristique.

	2025	2024
	\$	\$
Développement et connaissance stratégique	—	690 099
Publicité, promotion et commercialisation	—	322 610
Entente de partenariat régional en tourisme 2022-2025 (EPRT)	—	2 312 323
Programme de relance et de transformation numérique touristique (PRTNT)	925 000	—
	925 000	3 325 032

11. Opérations conclues avec des sociétés contrôlées par des administrateurs

Au cours de l'exercice, l'Organisme a obtenu des produits de contribution totalisant 111 814 \$ (83 441 \$ en 2024) et a engagé des charges de 84 618 \$ (88 939 \$ en 2024) auprès de sociétés contrôlées par des administrateurs. Les opérations ont été conclues à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

12. Instruments financiers*Risque de crédit*

L'Organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ses parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire et la dette à long terme portent intérêts à taux variable et exposent donc l'Organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2025, les principaux passifs de l'Organisme sont les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

13. Engagement

L'Organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en août 2035, à verser une somme de 1 668 462 \$ pour un bâtiment. Le contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois. Les paiements futurs pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	155 843
2027	155 906
2028	169 909
2029	169 975
2030 et suivants	1 016 829

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année financière 2024 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2025.